



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Economie, des PME, de l'Energie et du Tourisme.

Le 16 juillet 2026, le Luxembourg Institute of Science and Technology, Creos et le SnT de l'Université du Luxembourg ont présenté les conclusions du projet de recherche « *Flexibility Potentials and User Behaviour Analysis* » (FlexBeAn), mené entre 2022 et 2025. Cette étude formule onze recommandations aux pouvoirs publics, au régulateur national et aux gestionnaires de réseau, visant à renforcer la flexibilité de la consommation électrique afin de mieux intégrer les énergies renouvelables et de faire face à la hausse de la demande liée aux véhicules électriques et aux pompes à chaleur.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Lesquelles des recommandations du projet « FlexBeAn » sont susceptibles d'être mises en œuvre, et selon quel calendrier ?
- Des tarifs de réseau différenciés récompensant le déplacement de la consommation vers les périodes de moindre sollicitation du réseau sont-ils envisagés ?
- Des mécanismes tarifaires incitatifs pour l'injection d'électricité par les détenteurs de batteries ou d'installations photovoltaïques sont-ils à l'étude ?
- Le développement de contrats d'électricité à prix dynamique sur le marché luxembourgeois sera-t-il favorisé ?
- Les aides publiques existantes (pour véhicules électriques, pompes à chaleur, batteries, photovoltaïque) seront-elles conditionnées à l'interopérabilité des équipements ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Georges Engel
Député